

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 8 JUIN 2022 À 17 H 10**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h 10.

**2. RÉSOLUTION 22-92 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 8 juin 2022 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 8 juin 2022 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 18 mai 2022

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

4. Acceptation des déboursés du mois de mai 2022
5. Adoption de la politique de gestion des ressources humaines  
Reporté
6. Fonds régions et ruralité volet 4 – Octroi des aides financières

**B) Développement socio-économique**

7. État des programmes d'aide financière
8. Dossier d'investissement :
  - a) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques :  
Festival de Petit-Cap – 5<sup>e</sup> édition du Festival de Petit-Cap
9. Projet sentiers VHR

**C) Autres dossiers**

10. Autorisation de signature de l'entente du Programme d'appui aux collectivités
11. Adoption du Plan de communauté associé au fonds de l'Alliance pour la période de juillet 2022 à mars 2023
12. Nomination d'un représentant au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
13. Affaires nouvelles :
  - a) Certificat de conformité – Règlement 1170-12-05 amendant le règlement sur la gestion des permis et certificats 1170-12 de la Ville de Gaspé
  - b) Appui à la municipalité de Grande-Vallée pour sa demande au Cadre pour la prévention des sinistres
  - c) Adhésion de la MRC de La Côte-de-Gaspé à Espace Muni
  - d) Fonds de soutien à l'expertise externe : Centre culturel Le Griffon – Étude de faisabilité pour l'intégration de réalité augmentée
  - e) Fonds de soutien aux projets structurants : Club nautique Jacques-Cartier – Aménagement d'un service de restauration en concession
  - f) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques : Festival country de Grande-Vallée – 2<sup>e</sup> édition du Festival country de Grande-Vallée, 2022
14. Période de questions pour le public
15. Ajournement ou levée de la réunion

**3. RÉSOLUTION 22-93 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MAI 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 18 mai 2022 soit et est adopté.

**4. RÉSOLUTION 22-94 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mai 2022 suivant : MRC : 399 414,88 \$, TNO : 2 210,85 \$, Pompiers : 4 057,32 \$ et Constat d'infraction : 558,00 \$ soient adoptés.

**5. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

REPORTÉ.

## **6. RÉSOLUTION 22-95 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le financement suivant dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 4 :

- Ville de Murdochville – Implantation du service Internet haute vitesse au lac York : 33 166 \$.

## **7. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

## **8. FONDS D'INVESTISSEMENT :**

### **A) RÉSOLUTION 22-96 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : FESTIVAL DE PETIT-CAP – 5<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE PETIT-CAP**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ au Festival de Petit-Cap pour le projet « 5<sup>e</sup> édition du Festival de Petit-Cap » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

## **9. RÉSOLUTION 22-97 : PROJET SENTIERS VHR**

CONSIDÉRANT le plan d'action intégré en développement social élaboré par les partenaires;

CONSIDÉRANT le lancement en juin 2020 par la ministre déléguée au Développement économique régional de l'époque, Mme Marie-Eve Proulx, d'une démarche provinciale demandant aux régions du Québec de nommer trois projets permettant de participer à la relance économique de la province;

CONSIDÉRANT que la Gaspésie a répondu à l'appel et a nommé trois projets distincts, dont celui concernant la mise à niveau des infrastructures VHR (véhicules hors route) de la région;

- CONSIDÉRANT que l'industrie du VHR est une pierre angulaire du développement économique de la région et que le projet présenté consiste à soutenir sa pérennisation;
- CONSIDÉRANT que le secteur du VHR représente 3 % du PIB de la Gaspésie;
- CONSIDÉRANT que le VHR permet un prolongement de la saison touristique ce qui permet à de nombreux commerces, hôtels et restaurants une diversification de leurs revenus et une diminution de leur dépendance à la haute saison touristique;
- CONSIDÉRANT qu'en plus des facteurs économiques, le projet favorise l'harmonisation des usages territoriaux;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté de soutenir financièrement la réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 9,6 millions de dollars;
- CONSIDÉRANT que pour compléter le montage financier, la région doit affecter 100 000 dollars supplémentaires dans le projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de participer financièrement au projet en s'engageant à y verser une somme de 20 000 \$ conditionnellement à ce que l'ensemble des MRC de la Gaspésie y contribue également.

#### **10. RÉOLUTION 22-98 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS**

- CONSIDÉRANT que la MRC a adopté son plan d'action municipal en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes;
- CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande de financement auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;
- CONSIDÉRANT que la demande financière de la MRC s'élève à 40 740 \$ pour 3 ans, soit 13 580 \$ par année;
- CONSIDÉRANT que la MRC assumera une mise de fonds de 17 820 \$, soit 5 940 \$ par année, le tout représentant 30 % de mise de fonds;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, à signer la convention de financement à intervenir avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

**11. RÉSOLUTION 22-99 : ADOPTION DU PLAN DE COMMUNAUTÉ ASSOCIÉ AU FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA PÉRIODE DE JUILLET 2022 À MARS 2023**

CONSIDÉRANT le plan d'action intégré en développement social élaboré par les partenaires;

CONSIDÉRANT le budget associé à ce plan d'action;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan de communauté associé au fonds de l'Alliance pour la période de juillet 2022 à mars 2023 pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**12. RÉSOLUTION 22-100 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)**

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la MRC se termine lors de l'AGA du CAUREQ en juillet prochain;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Lévesque à titre de préventionniste, est actuellement le représentant de la MRC à ce comité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne monsieur Bruno Lévesque pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

**13. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A) RÉSOLUTION 22-101 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1170-12-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES PERMIS ET CERTIFICATS 1170-12 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1170-12-05 le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1170-12-05;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1170-12-05;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**B) RÉOLUTION 22-102 : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE POUR SA DEMANDE AU CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grande-Vallée a subi des inondations répétées et dommageables au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grande-Vallée demande le soutien du ministère de la Sécurité publique pour bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres afin d'améliorer la gestion des risques reliés aux inondations sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette demande doit contenir une résolution de la MRC de La Côte-de-Gaspé venant appuyer ladite demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la Municipalité de Grande-Vallée dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier du Cadre pour la prévention de sinistres.

**C) RÉOLUTION 22-103 : ADHÉSION DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ À ESPACE MUNI**

CONSIDÉRANT que la MRC coordonne l'élaboration des politiques familiales et aînées des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT qu'Espèce Muni offre des outils pertinents aux membres de l'organisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à procéder à l'adhésion à Espace Muni.

**D) RÉSOLUTION 22-104 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE : CENTRE CULTUREL LE GRIFFON – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'INTÉGRATION DE RÉALITÉ AUGMENTÉE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 8 195 \$ au Centre culturel Le Griffon pour le projet « Étude de faisabilité pour l'intégration de réalité augmentée » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

**D) RÉSOLUTION 22-105 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CLUB NAUTIQUE JACQUES-CARTIER – AMÉNAGEMENT D'UN SERVICE DE RESTAURATION PROFESSIONNEL EN CONCESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 44 207 \$ au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. pour le projet « Aménagement d'un service de restauration professionnel en concession » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

**E) RÉSOLUTION 22-106 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : FESTIVAL COUNTRY DE GRANDE-VALLÉE – 2<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY DE GRANDE-VALLÉE, 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ au Festival country de Grande-Vallée pour le projet « 2<sup>e</sup> édition du Festival country de Grande-Vallée, 2022 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question.

**15. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 14.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général